

Objectifs :

- Être capable d'utiliser les engins de chantier, dans des conditions optimales de travail en sécurité.
- Assurer la maintenance de premier niveau, rendre compte des anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.
- Passer avec succès les tests théoriques et pratiques des engins de chantier Toutes Catégories, dans le respect des règles de sécurité conformément à la recommandation CNAM R482.

Pré-requis :

Personnel débutant ou expérimenté dans la conduite d'engins de chantier
Aptitude médicale requise

Moyens pédagogiques :

Salle de cours / Zone d'évolution / Engins de chantier Toutes Catégories

Durée :

De 3 à 5 jours en fonction du nombre de catégories et de l'expérience

Tarif et lieux :

Merci de nous consulter

Accès :

L'inscription est validée après signature de la convention.
Délai d'accès d'environ 30 jours.

Modalités pédagogiques :

Alternance de cours théoriques, vidéos, démonstrations, exercices pratiques et questions/réponses

Tél. : 04 66 29 85 02

Mail : contact@acerfsformation.com

Site : www.acerfsformation.com

Présentation

Le CACES® R482 est le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des engins de TP.

Différentes catégories

Catégorie A : Mini-pelle < 6 tonnes – Tracteur agricole < 50ch – Mini-chargeuse < 4.5 tonnes – Moto-basculeur < 4.5 tonnes – Petit compacteur < 4.5 tonnes – Machine à peindre les lignes sur la chaussée

Catégorie B1 : Pelle hydraulique > 6 tonnes – Engins de fondations spéciales, de forage, de travaux souterrains

Catégorie C1 : Chargeuse-pelleteuse (tracto) – chargeuse

Catégorie D : Compacteur > 4.5 tonnes

Catégorie F : Chariot élévateur de chantier – Chariot élévateur à bras télescopique

Catégorie G : Déplacement, chargement, déchargement, transfert d'engins, maintenance, essais – Conduite d'engins hors production



Catégorie A



Catégorie B1



Catégorie C1



Catégorie D



Catégorie F



Catégorie G

Pour quoi ? Pour qui ?

Cette formation vise un public qui souhaite travailler sur dans le BTP, les travaux publics, en carrière ...

Réglementation

Recommandation R.482 du 01 Octobre 2018 (date d'entrée en vigueur 1^{er} janvier 2020) – La formation théorique est valable 6 mois, si vous souhaitez passer une autre catégorie, vous n'aurez pas à repasser la théorie durant ce délai.

Programme de la formation

Toutes catégories

Effectif

12 personnes maximum par jour pour la formation théorique et pratique, 6 personnes maximum par jour et par testeur pour les tests CACES®

Validation

Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES®) prévu par la recommandation R482

Compétences animateur

Formateur / Testeur habilité R482

Contenu de la formation

Formation théorique

- Les bases de la réglementation applicable / Les documents à présenter lors des contrôles / Rôle des différentes instances et organismes de prévention
- Les rôles et responsabilités du chef de chantier, chef d'équipe, élingueur, conducteur de travaux
- Les caractéristiques principales, les principaux composants / Les différents mécanismes
- Les différents organes de service et dispositifs de sécurité / Technologie / Fonction
- Les principaux risques
- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement
- La gestuelle de commandement de manoeuvre
- Les dispositions générales de sécurité
- Les distances de sécurité avec les conducteurs électriques

Formation pratique

- Adéquation / Prise de poste
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité
- Conduite / Circulation sur différents sols / Différentes conditions de pente / En virage / En marche avant et arrière, selon la catégorie d'engin concerné, dans le respect des règles de sécurité, conformément à la recommandation CNAM R482
- Les opérations d'entretien de 1er niveau / Les différents niveaux / Fin de poste
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie

Test CACES®

- Conducteur(trice) d'engins de chantier, Conducteur(trice) de travaux, Chef d'atelier, Chef de chantier...

94.53%
de réussite

100%
de satisfaction